Appel à candidature des collectivités : 4e édition du prix « Ma Ville Mon Artisan » par le CMA

Article publié le 15/09/2022 sur mon-territoire.fr
Source: CMA France

Pour mettre en avant les collectivités locales qui, par leurs actions, encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales, le réseau des CMA organise une nouvelle édition du prix « Ma Ville Mon Artisan » en partenariat avec Médicis, la mutuelle de retraite complémentaire des indépendants et entrepreneurs, et avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et la chaîne de l'actualité parlementaire et politique LCP – Assemblée nationale.

Les communes lauréates bénéficient du label "Ma Ville Mon Artisan" et ont la possibilité d'apposer un macaron dédié dans leur commune.
Retrouvez la présentation des initiatives lauréates des années précédentes sur Youtube.

Il récompense 5 collectivités et EPCI dans les catégories :
- Innovation / Transformation digitale
- Développement durable / Eco responsable
- Développement économique et emploi
- Culture et patrimoine
- Prix coup de cœur Médicis

Cette année, un prix spécial coup de coeur du jury est à nouveau décerné pour les communes bénéficiaires du programme "Petites Villes de Demain" avec la participation de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT).

Candidature auprès des CMA et dossier en ligne jusqu'au 30 septembre sur www.artisanat.fr

La remise des prix aura lieu le 23 novembre 2022 à 12h au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris.
#MaVilleMonArtisan
Télécharger le communiqué de presse

Contact presse : Manon Caenen – m.caenen@the-arcane.com / +33 6 69 90 69 15

Tous droits réservés à Mon Territoire - Document généré le 4/26/24, 3:04 AM - Page 1 sur 1